

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,
13 Décembre 1881.

Bulletin politique.

Nous devons dire quelques mots de la
séance de samedi au Sénat. M. de Broglie a
fait bonne justice des misérables expédients
et des indignes subterfuges du cabinet Ferry.

« On a exagéré, grossi, comme à plaisir,
cette situation tunisienne, surtout au
point de vue des pertes regrettables
épurées par notre armée. Il faut que la
vérité soit sue. C'EST A PEINE SI VOUS
AVEZ PERDU ONZE CENTES HOMMES
DANS CETTE CAMPAGNE.

« A PEINE onze cents hommes », dit
le Pays avec indignation, ce mot est terri-
ble !

« Et il est bien de l'homme qui passa en
ballon au-dessus des balles prussiennes et
qui se tint toujours prudemment à quelques
départements de l'ennemi.

« A PEINE ONZE CENTES HOMMES !
Il n'y a donc que onze cents mères qui
pleurent leurs fils !

« Il n'y a que onze cents cadavres cou-
chés là-bas dans le sable !

« C'est peu, en effet, pour les hommes
qui sont bien portants, bien ventrus, et
qui ont spéculé sur la hausse des fonds tuni-
siens.

« C'est peu pour les scélérats républicains
qui n'ont fait cette guerre honteuse qu'à
seule fin de créer là-bas un Crédit foncier
véreux !

« Il est vrai qu'on ne compte pas dans
ce nombre des morts tous ceux qui ont
succombé aussitôt qu'ils ont regagné leur
pays natal, exténués, brisés, anéantis par la
fièvre.

« Chaque village a vu revenir ces spec-
tres vivants, affamés et grelottants, et qui ne
sont rentrés de là-bas que pour se coucher
et mourir.

« Ce sont les morts cachés, ceux-là. Ce
sont les morts qui ne comptent pas, car ils
ne sont pas sur les contrôles officiels.

« Et si vous en demandez des nouvelles,
on vous dira : « Mais ils sont retournés dans
leurs foyers, en vertu d'un congé ! »

« On oublie d'ajouter qu'ils logent main-
tenant et pour toujours au cimetière du vil-
lage.

« A PEINE ONZE CENTES HOMMES,
numérotés, ceux-là, authentiques, ceux-là,
officiels, ceux-là.

« Le mot fera fortune, car il est atroce.

« Et cela a été dit d'une voix indignée,
comme si c'était un crime de faire autant de
bruit pour si peu de morts, comme s'il y
avait mauvais goût à se faire du chagrin
pour une si faible dépense de chair hu-
maine.

« Ils étaient ONZE CENTES qui souri-
raient à leurs familles, à leurs amis, qui
feraient honneur à leur pays. Maintenant
ils sont sous terre, et M. Gambetta, dans les
délices d'une digestion facile, s'étonne qu'on
le dérange pour si peu. »

Nous ne ferons pas si bon marché du
sang français que M. Gambetta ; nous di-
rons : déjà douze cents hommes ! C'est là
un chiffre considérable... et cette expédition
n'est pas terminée, et tous les jours la ma-
ladie et les fatigues font de nouvelles vic-
times... Mais qu'importe le nombre des
morts ? Pourvu que M. Gambetta et sa suite
continuent à s'enrichir et à se bien porter,
tout est pour le mieux dans la meilleure des
républiques. Nos maîtres se livrent au plai-
sir de la chasse, ils jouent au billard, ils
fument des cigares exquis, Trompette leur
confectionne des menus délicieux, — tout

va donc pour le mieux. Seul, le bon peuple
pourrait se plaindre, car en somme, si nos
gouvernants jouent au billard, c'est lui qui
paie les frais ; mais le peuple ignore tous ces
détails, et ce n'est que lorsqu'une cata-
strophe éclatante viendra l'éveiller de sa
torpeur, qu'il verra où les hommes qu'il
maintient aveuglément au pouvoir ont con-
duit la Patrie.

Chronique générale.

Nous lisons dans les Tablettes d'un Specta-
teur :

« On se préoccupe beaucoup, dans le
monde politique et diplomatique, du retour
inattendu de Mustapha auprès du Bey de
Tunis dont il avait été séparé, comme on le
sait, sur la demande formelle du ministre de
France, M. Roustan.

« Plusieurs journaux ont attribué le dé-
part de l'ex-ministre de la Régence à l'arri-
vée à Paris de M. Roustan, avec lequel,
prétendent-ils, Mustapha ne voulait pas se
rencontrer.

« Cela est complètement faux ; la meil-
leure preuve que nous en puissions donner,
c'est qu'aussitôt après être descendu du
train, à 6 heures, M. Roustan s'est rendu
chez Mustapha qui devait, le soir même,
prendre le train de huit heures, et avec le-
quel il a eu un long entretien.

« La question examinée et discutée par
les deux hommes d'Etat est celle du gou-
vernement de la Régence de Tunisie, ques-
tion qui, depuis l'avènement de M. Gam-
betta aux affaires, est l'objet d'une active
correspondance entre le président du con-
seil et notre ministre à Tunis.

« A plusieurs reprises, le Bey, dans ses
moments de mauvaise humeur, avait men-
acé M. Roustan d'abandonner la Régence
et de se retirer en Italie. Dans ses lettres,
notre ministre ne cachait pas à M. Gam-
betta combien un semblable coup de tête
serait préjudiciable à la France, en lui

créant à l'extérieur de graves embarras en
amenant dans la Régence un soulèvement
général contre les Européens.

« D'un autre côté, M. Roustan ne ca-
chait pas que l'âge et la maladie du Bey
devaient faire prévoir comme prochaine l'é-
poque à laquelle sa mort laisserait libre la
Régence.

« Or, l'héritier présomptif du Bey est
dans un état proche de l'idiotisme ; et à côté
de lui se trouve un prétendant, Taïeb-Bey,
fort intelligent, qui voudrait s'emparer du
pouvoir.

« Dans le cas où ce prétendant serait
soutenu par la France, il n'en rencontrerait
pas moins de grands obstacles.

« Il est très-difficile, en effet, dans les
pays musulmans de toucher à l'ordre d'hé-
rité des familles régnantes ; car cet ordre
est réglé par le Coran et les musulmans le
considèrent comme immuable et sacré.

« Mais bien que Taïeb-Bey ait toujours
été très-devoué à la France, le quai d'Orsay
n'en veut pas entendre parler.

« Pourquoi ? tout simplement parce que
le gouvernement français a formé le projet
de se débarrasser du même coup et du Bey
actuel et du régime beylical ; il s'agirait de
mettre à la tête de la Tunisie un pacha qui
gouvernerait au nom et pour le compte du
gouvernement français, tout comme le
pacha qui représente la Porte dans la Tripo-
litaine.

« Ce pacha ne serait autre que Musta-
pha-ben-Ismaïl, dont la fortune considéra-
ble offre, au point de vue matériel, quelques
garanties, et qui, par la haute dignité de
grand commandeur de la Légion d'Honneur
qu'on lui a conférée récemment, peut être,
plus que tout autre, l'homme de la France.

« Tel est le coup d'Etat que M. Gambetta
a l'intention de faire prochainement en Tu-
nisie et pour lequel M. Roustan s'est assuré
le concours de Mustapha, avant son départ
pour la Régence où il va surveiller son an-
cien maître pour le compte du gouverne-
ment français.

On dit que dans le dernier conseil des mi-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XXVIII

L'ÉPOUSE ET LA VEUVE

Qui pourrait analyser ce qui se passait dans
l'âme de Madeleine ?

« Tout d'abord, en redescendant du Signal, ce fut
de la joie, la joie du triomphe.

Après tant d'efforts et de traverses, enfin elle
avait réussi ! Plus de doutes ! Plus d'obstacles ! La
preuve était entre ses mains. Elle allait tenir son
serment.

Mais ses enfants étaient restés auprès de M<sup>me</sup>
Labarthe. Elle devait les y reprendre et, par
conséquent, se trouver face à face avec Louise. A
l'aspect de cette jeune femme, si charmante, si
bonne, et qui souriait, pleine de confiance en
l'avenir, le cœur de Madeleine se serra. Il fallait
donc la condamner aussi ! Et ce n'était pas la
seule !

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant
traité avec la Société des Gens de Lettres.

Quel serait le désespoir du capitaine Lambert,
de Delphine, de Justin !... Que d'innocents enve-
loppés dans le châtimement du coupable ! A cette
pensée, la veuve de Jean Michaud frissonna. Elle
venait de pressentir de nouvelles épreuves, et qui
peut-être seraient les plus douloureuses de toutes.

Ce fut à peine si elle osa échanger quelques mots,
un regard avec Louise, qui lui trouva l'air étrange.
Le charretier qui devait reconduire à Vittel la
famille Michaud, attendait devant la grille du
notaire. On partit aussitôt. Le mouvement de la
voiture ne tarda pas à endormir les enfants. Le
conducteur, lourdement aviné, sommeillait aussi,
s'en remettant à l'instinct de ses chevaux. Made-
leine seule veillait immobile dans sa mante, les
yeux à l'horizon, sombre et morne comme elle.

On eut encore recours à l'hospitalité de Mathu-
rine. Depuis longtemps déjà le souper était prêt.
Les enfants y firent honneur ; leur mère ne man-
gea pas et ne répondait guère aux questions affec-
tueuses de leur hôtesse.

— Vous avez quelque nouvelle tristesse en tête,
dit enfin celle-ci. Une meilleure nuit que l'autre
vous remettra... Montons !... J'ai dressé un second
lit là-haut, et vous vous y coucherez, je le veux !...
S'il y a du bon sens !... Ne s'être reposée que dans
le vieux fauteuil... Oh ! je m'en suis bien aper-
çue !... Est-ce que vous n'êtes pas ici chez vous !
Ce serait me faire affront que de ne pas accepter le

peu que je vous offre de si bon cœur.

Tout en la gourmandant ainsi, la bonne vieille
avait pris le chemin de l'escalier. Elle ne le re-
descendit que bien assurée qu'il serait fait suivant
son désir. Madeleine, du reste, était épuisée, brisée
par tant d'émotions, tant de fatigues. Une profonde
torpeur engourdit bientôt tout son être, hormis la
pensée, qui poursuivait hardiment sa tâche.

La preuve triomphante était là, sous le chevet.
Elle serait, dès le jour même, entre les mains de
M<sup>r</sup> Raynal... Il courait la remettre aux magistrats...
Le tribunal s'assemblerait de nouveau, pour juger
le vrai coupable... La mémoire de Jean Michaud
se trouvait publiquement réhabilitée... Une foule
immense acclamait ses enfants, sa veuve... Elle
leur disait avec un saint orgueil : « Vous voyez
bien que mon mari était innocent ! Faites amende
honorable à ce martyr de la calomnie, à cet hon-
nête homme ! »

En lui-même, en même temps que son honneur,
il ressuscitait, il assistait à cette éclatante revan-
che.

Les cloches, qui sonnaient la messe du bout de
l'an, réveillèrent Madeleine.

Elle se hâta d'habiller ses enfants et prit avec eux
le chemin de l'église.

Là, dans la maison du Dieu de pardon, ses an-
goisses de la veille la ressaisirent. Si Labarthe
avait été criminel, c'était surtout par rapport à

Jean Michaud. La désolation, l'opprobre qui al-
laient rejallir sur le capitaine Lambert et sur ses
deux filles, épouvantèrent de nouveau l'âme équi-
table et pieuse de cette véritable chrétienne. Avail-
elle bien le droit de les accabler sous le poids
d'un crime qui n'était pas le leur ? Mais son regard
se porta vers Jeannette et Petit-Pierre agenouillés
à ses côtés. Eux aussi ils étaient innocents !
Devaient-ils donc subir, et durant toute la vie,
l'inique réprobation à laquelle avait succombé
leur père ! Et ce serait leur mère qui, par une
lâche pitié, les y condamnerait !... Elle supplia le
ciel de lui donner la force d'être fidèle à son ser-
ment, le courage d'accomplir son devoir.

Devant le porche, au sortir de la messe, un ca-
briole s'arrêtait.

Une femme en descendit.

M<sup>me</sup> Labarthe.

Vainement Madeleine voulut l'éviter ; Louise alla
droit à sa rencontre.

Elle était très-pâle. Une grave détermination se
lisait dans ses yeux suppliants.

— Madeleine, lui dit-elle, c'est pour vous parler
que je suis venue... J'espère que vous voudrez bien
m'entendre...

Et comme la veuve de Jean Michaud refusait du
geste, la femme du notaire ajouta :

— A l'instant... sans témoins... Il le faut !

Après un instant de réflexion, Madeleine répon-

nistres M. Gambetta a invité ses collègues à s'abstenir de toute mesure de rigueur vis-à-vis du clergé et des congrégations religieuses.

C'est probablement à cette recommandation que nous devons la note suivante, publiée par divers journaux républicains :

« La nouvelle que M. le ministre des cultes songerait à supprimer les évêchés de Moulins et de Chartres est dénuée de fondement autant qu'in vraisemblable.

« S'il est vrai, en effet, que les circonscriptions diocésaines aient été fixées par le Concordat et les articles organiques, il n'est pas moins vrai que le Concordat et les articles ont reconnu au gouvernement le droit de créer par la suite des circonscriptions diocésaines sur les points du territoire où l'institution d'évêchés deviendrait nécessaire.

« D'où il résulte que le décret qui a créé en 1826 les évêchés de Moulins et de Chartres ne présente aucun caractère d'illégalité, ainsi qu'on l'avait dit. »

D'autre part, on lit dans le *Télégraphe* :

« L'enquête sur la conduite du clergé continue. Trente préfets environ ont déjà fourni les renseignements demandés par la circulaire ministérielle qui leur prescrit de se tenir au courant des faits et gestes du personnel ecclésiastique.

« On attendra, pour prendre des mesures générales, que tous les préfets aient répondu. Mais, dès aujourd'hui, des mesures particulières seront prises contre les ecclésiastiques à la charge desquels des faits graves sont relevés.

« En tous cas, les documents recueillis, soit à l'intérieur, soit aux cultes, serviront à justifier devant les Chambres les mesures qui seront prochainement réclamées. »

D'après une correspondance particulière de l'*Union*, plusieurs évêques français, venus à Rome pour la canonisation, ont reçu une lettre fort dure du ministre des cultes, les avertissant que, désormais, il ne leur suffira plus, pour quitter leur diocèse et pour se rendre à Rome ou ailleurs, d'en informer le ministre; ils devront en solliciter et en obtenir l'autorisation.

Le Vatican, bien que cette mesure ne le vise qu'incidemment, se montre très-ému de cette lettre et surtout du ton grossier qui y règne. On n'écrit pas ainsi à un écolier, à un valet.

L'Agence Havas publiait avant-hier la note suivante :

« On nous prie de rappeler que :

« L'article 39 de la loi sur la presse maintient l'interdiction, édictée par les lois antérieures, de rendre compte des procès en diffamation où la preuve des faits diffamatoires n'est pas autorisée.

« La publication des débats du procès engagé par M. Gay de Tunis contre le journal *L'Événement* constituerait une contravention à cette interdiction et serait passible de peines correctionnelles. »

dit :

— J'allais au cimetière... Le sacristain m'en a remis la clef... Nous y serons seules... Venez avec nous...

A quelque distance, mais sur la même ligne que Madeleine, M<sup>lle</sup> Labarthe se mit en marche.

Les enfants étonnés regardèrent tour à tour les deux femmes. Petit-Pierre, averti par un secret instinct, se rangea du côté de sa mère. Louise avait pris la main de Jeannette, comme pour se mettre sous la protection de sa fille adoptive.

Le cimetière de Vittel est à quelques pas du bourg, sur la route qui va vers le bois.

Sauf à l'heure d'une inhumation, hormis le jour des Morts, la porte en reste close. Si l'on veut rendre visite à quelque tombe, il faut s'adresser au fossoyeur, qui ne vous accompagne même pas. Il donne la clef. On est libre de se renfermer dans la funèbre enceinte, où ne vous troublera personne.

Vers l'angle du mur, Madeleine dit à ses enfants :

— Vous allez rester ici, sur le chemin... Si quelqu'un survient, qui voudrait entrer, vous le précéderiez pour nous avertir.

Puis, ayant ouvert, elle fit passer devant elle M<sup>lle</sup> Labarthe.

La porte ne se referma qu'à demi derrière les deux femmes.

Tous les cimetières de campagne se ressemblent. Beaucoup de terres calous sous l'herbe; des

Le gouvernement paraît désireux de rendre le silence obligatoire sur tout ce qui se rattache aux affaires tunisiennes. Il ne serait peut-être pas fâché en même temps d'empêcher par un comminatoire la publication du procès où le nom de M. J. Grévy a retenti en cour d'assises; mais, ici, l'article 39 ne peut être appliqué, car il s'agit d'offense et non de diffamation.

#### LE RECENSEMENT.

Il est bon qu'on sache, au moment du recensement qui vient d'être décrété, que l'on n'est point forcé de renseigner les employés d'administration sur ce qui ne les regarde point. A ce sujet, le *Figaro* dit :

« Nous l'avons déjà dit. Dans les conditions où l'on prétend faire le recensement annoncé, tout le monde est libre de répondre par écrit, sans encourir pour cela la moindre pénalité. On peut même à la rigueur, et sans crainte de commettre le plus petit délit, donner des renseignements complètement faux.

« Nous croyons cependant que le parti le plus sage et auquel on doit s'arrêter, c'est de commencer par s'abstenir de remplir la feuille destinée à être déposée chez le concierge et d'attendre tranquillement la visite de l'employé de la mairie, à qui l'on donnera alors, et pour lui seul, les renseignements qu'il est chargé de prendre. Mais nous le répétons encore: la conscience de la personne interrogée est seule juge de ce qu'elle doit répondre, même à l'employé de la mairie, et les cas de refus ou d'inexactitude ne tombent sous l'application d'aucune loi. »

#### Etranger.

ITALIE. — Hier, 42 décembre, les évêques présents à Rome ont été reçus en corps par Léon XIII et lui ont présenté une adresse, suivant l'usage. Le Pape a prononcé un important discours.

ANGLETERRE. — Deux correspondants de journaux anglais en Tunisie viennent d'arriver à Londres. Ils déclarent que telle est la fureur fanatique des tribus du Sud de la Tunisie que, suivant eux, il faudra au moins vingt ans pour pacifier le pays. Ils affirment que ces bandits ne font aucune distinction entre Anglais, Français, Espagnols ou Italiens, et qu'ils ont voué tous les infidèles à la mort.

BELGIQUE. — Une explosion de feu grisou s'est produite dans la fosse Sainte-Marie, à Seraing, près Liège, exploitée par la société Cockerill. On parlait de trois cents victimes.

L'*Indépendance belge* donne sur ce sinistre les détails suivants :

« Jeudi, à onze heures et demie du matin, le grisou s'est enflammé à l'un des étages

inférieurs de la mine, à 200 mètres de profondeur, alors que trois cents ouvriers étaient occupés aux travaux.

« Immédiatement avertis de l'accident, le directeur et les ingénieurs du charbonnage, MM. Daxhelet, Jacquemain, Thiry, etc., firent appel aux mineurs de bonne volonté et, sans hésiter, se firent descendre dans la mine.

« A peine arrivés au fond, ils purent constater l'épouvantable résultat de l'explosion, car tout d'abord ils découvrirent 34 cadavres à demi-carbonisés. Malheureusement leurs recherches devaient les mettre en présence d'une catastrophe plus grande. Derrière un éboulement que les ouvriers percèrent rapidement, se trouvaient un homme tué et quatre blessés.

« Leur premier soin fut de faire remonter les corps à la surface. La nouvelle du triste événement s'est répandue dans la commune, et les femmes des ouvriers étaient accourues, affolées d'épouvante, et s'étaient groupées autour de la mine, difficilement contenues par les autorités qui s'étaient rendues sans perdre un instant sur les lieux où se trouvaient aussi, naturellement, tous les fonctionnaires supérieurs de Seraing.

« Cette lugubre tâche terminée, les ingénieurs continuèrent leurs recherches, et elles aboutirent à la découverte de nouveaux cadavres, presque complètement défigurés par le feu. S'il faut en croire une dépêche télégraphique, expédiée de Seraing à Liège, ce matin, à huit heures et demie, le nombre des morts s'élèverait à 60. On craint que ce chiffre lamentable ne soit pas définitif.

« L'explosion a été occasionnée, croit-on, par la mise à feu d'une mine destinée à établir une communication entre deux étages. La fatalité a voulu que l'on rencontrât une poche de grisou. »

#### INCENDIE DU RING-THÉÂTRE A VIENNE.

Vienne, 11 décembre.

L'enterrement des victimes de l'incendie du Ring-Théâtre a commencé aujourd'hui dans la matinée. Dès le grand matin, on voyait des convois funèbres se rendre au cimetière central. La population suivait en masse chacun de ces convois, qui se dirigeaient la plupart vers la section juive du cimetière, vu que c'était la communauté israélite qui ensevelissait aujourd'hui ses morts.

Les adieux des survivants aux victimes donnaient lieu à des scènes déchirantes.

Une foule compacte est rassemblée devant les ruines du théâtre pour contempler le lieu de la catastrophe.

On a recommencé ce matin d'enlever les débris et les fragments de muraille et de relever les cadavres.

L'hôpital où sont déposés les cadavres reconnus présente toujours le même aspect lugubre.

D'après une liste rectifiée publiée par les journaux, le nombre de personnes qui n'ont pas reparu s'élève à NEUF CENT DIX-SEPT, y compris les cadavres déjà retrouvés et reconnus.

expirer dans mes bras! Vers l'aube, profitant de la fiévreuse torpeur dans laquelle il restait plongé, je me suis enfui... je suis accourue... me voilà! Je vous en conjure, Madeleine, épargnez-le! Pas de vengeance!

Tristement résolue, la veuve de Jean Michaud répondit :

— Ce n'est pas vengeance que je veux, mais justice.

— Justice! reprit la jeune femme épouvantée, justice!... Mais c'est la prison!... le tribunal!... l'échafaud!... Et je ne veux pas... non!... je ne veux pas qu'il soit déshonoré ni qu'il meure!... C'est mon mari!... Malgré tout, je l'aime!... Chacune son devoir!... Le mien, c'est de le sauver!... Je le sauverai!...

Elle se tordait les bras de désespoir; elle suppliait et menaçait à la fois.

Puis, tout à coup :

— Écoutez, dit-elle, il vous faut une expiation, un châtement, soit!... Eh bien, il vendra son étude et je l'emmènerai! Nous quitterons le pays, nous irons si loin que jamais on n'entendra reparler de nous... jamais! Il est riche maintenant... Remettez-moi cette preuve qui le condamne... et tout ce que nous possédons... tout ce que nous réaliserons... tout... il l'abandonnera, il vous le donnera... Une fortune pour vos enfants... pour vous, Madeleine.

Le conseil municipal de Vienne a publié un avis d'après lequel l'enterrement des victimes de l'incendie qui ne peuvent pas être à 11 heures du matin, au cimetière central, après un *Requiem* solennel qui sera chanté à la cathédrale Saint-Étienne. On reçoit de toutes les villes et de tous les pays les témoignages de la plus vive compassion au sujet de l'effroyable malheur qui a frappé la ville de Vienne.

Vienne, 11 décembre. Différentes victimes de l'incendie, originaires des provinces, ont été transportées aujourd'hui dans leur pays par le chemin de fer. Tous les cadavres et tous les débris humains qui seront encore trouvés dans les décombres seront placés aussitôt dans des cercueils de métal et désinfectés. On a trouvé hier et aujourd'hui les lambeaux de sept ca-

#### REVUE FINANCIÈRE.

La dernière semaine a été profitable pour nos fonds publics.

Le 5 0/0 a perdu quelques points de 116,17 à 115,75.

Le 3 0/0 s'est abaissé de 86 à 85,90.

Le bilan de la Banque de France a été excellent; la rentrée d'or de 8,850,000 fr. a produit une bonne impression; aussi les actions ont-elles gagné 375 fr. à 6,150 fr.

La plus-value des actions du Crédit Foncier est de 47,50 à 1,807,50; c'est un résultat heureux pour ceux qui ont acheté il y a quelques jours.

Les transactions actives qui ont eu lieu sur la Banque Transatlantique attirent l'attention de nos grands financiers qui mettent en portefeuille cette excellente valeur dont l'avenir est certain.

La Société Française Financière très-active s'est élevée de 1,017,50 à 1,020.

Cette valeur donne un revenu rémunérateur qui fait apprécier ce placement par les capitaux de l'épargne.

La faveur dont jouissent les actions du Crédit Lyonnais est parfaitement justifiée de 885, il a atteint le cours de 900 pour rester à 880, soit 35 fr. de hausse pour la semaine.

La Société de l'Hypothèque Foncière, 48, rue de Châteaudun, obtient de nombreuses souscriptions à ses obligations de 500 fr. remboursables à 625 fr. et donnant 5 0/0 d'intérêt.

Les titres de la Société des Villes d'Eaux se distinguent par leur revenu élevé de 12 fr. par an. Pour 200 fr. versés, le titre est entièrement libéré. C'est un placement solide, car la situation de la Société est des plus prospères.

La Banque Nationale voit les acheteurs demander ses actions avec empressement à 670, prix qui s'élèvera certainement à cause du dividende qui sera distribué.

La Banque Romaine a coté 770, les primes sont très-recherchées.

Sur la Banque de Prêts on demeure à 460; la reprise se fera certainement.

On a coté 560 et 565 sur le Crédit Central de Paris.

De 930 le Phénix Espagnol est arrivé à 950, c'est un bon signe.

Grande animation sur le marché des actions de la Société Générale de Fournitures Militaires; cette Société a passé un traité qui lui donne la fourniture de l'habillement aux agents des postes pendant 12 années, c'est une affaire de plusieurs millions; on doit donc voir s'élever les prix cotés actuellement.

Le Malétra est revenu à 470, c'est de la tendance à la hausse.

Le Rio-Tinto, valeur de plus en plus appréciée, a donné 12,50 en 1879, 20 francs en 1880 et 30 francs en 1881, le dividende désormais s'élèvera à 49 francs, car les bénéfices et les économies réalisés par la compagnie sont très-importantes.

Les capitaux de placement se portent sur les actions nouvelles de la Compagnie d'Alais au Rhône à la Méditerranée, valeurs qui à 800 francs sont considérées à juste titre comme de premier ordre et de grand avenir.

Les recettes de la Société Générale de Laiterie se sont élevées à 8,800,000 francs; les actions se sont traitées de 630 à 640.

On a enregistré de bonnes demandes 289 sur les Messageries Fluviales.

La Grande Compagnie d'Assurances a eu un courant excellent d'achats à ses meilleurs cours de 710 à 720, la tendance est ferme.

#### Chronique militaire.

M. le général Campenon fait examiner en ce moment, par les différentes directions du ministère, les projets de loi soumis aux Chambres par ses prédécesseurs, concernant le recrutement, l'administration de l'armée et l'avancement. Le ministre veut présenter à la rentrée des Chambres, le 12 janvier prochain, un ensemble de propositions qu'il aura soumis au préalable à la sanction du Conseil supérieur de la guerre. Le service de trois ans, l'institution du service obligatoire pour tous, la création de primes de rengagement pour l'armée d'Afrique, la constitution d'une artillerie de forteresse, l'unification et l'amélioration des soldes d'officiers, la péréquation de l'avancement, seront les bases des projets de loi révisés.

Le ministre de la guerre vient de faire paraître la circulaire suivante, en date du 2 décembre :

« Mon cher général, j'ai décidé qu'à l'avenir il n'y aurait plus dans les troupes d'infanterie qu'un seul insigne de service pour les officiers et la troupe. Cet insigne sera la jugulaire placée sous le menton.  
» En conséquence, le hausse-col est supprimé.

» CAMPENON. »

L'Union bretonne de Nantes annonce que le général Lambert, qui était allé à Tunis pour organiser l'armée tunisienne, va être rappelé à Paris. Le général Lambert est désigné pour la présidence du comité supérieur de la gendarmerie, qui va être institué.

L'œuvre commencée en Tunisie par le général Lambert sera terminée par un autre officier supérieur ayant passé une grande partie de sa vie en Afrique. Cet officier supérieur est, dit-on, le colonel Rio.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

CLASSE DE 1884.

Par décret du ministre de la guerre, en date du 6 décembre, l'examen des tableaux de recensement de la classe de 1884 et le tirage au sort prescrit par l'article 13 de la loi du 27 juillet 1872, commenceront le 25 janvier 1882.

Un décret déterminera ultérieurement l'époque des autres opérations de la classe.

Le *Patriote* revient encore à la charge; il se fait le disciple de M. de la Palisse, feint quelques autres naïvetés et termine par un coup d'encensoir à son patron M. Gambetta.

Pendant que tant de Français mouraient de fatigues, de maladies ou de balles ennemies, M. Gambetta n'a jamais cru utile d'exposer sa personne, et n'a jamais vu d'autre feu que celui de ses cigares exquis.

A cette occasion, nous renvoyons nos lecteurs aux appréciations du *Pays* sur les expressions dont s'est servi M. Gambetta, parlant des victimes de l'expédition tunisienne. On les trouvera à notre Bulletin.

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié l'affaire de M. l'abbé Roux, condamné à 24 heures de prison par jugement du tribunal de Bressuire, au mois d'août dernier, pour avoir corrigé verbalement un sieur Richard, qui l'avait grossièrement insulté.

M. l'abbé Roux a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Poitiers. M. Faure, qui avait plaidé en première instance, a de nouveau présenté la défense avec une grande éloquence.

La Cour a infirmé le jugement du tribunal de Bressuire et supprimé la prison. L'arrêt a été écriant pour M. Richard. Nous espérons que cette double leçon lui sera profitable.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Projet de loi pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 90,400 fr. destiné aux dépenses du personnel de l'administration départementale de l'Algérie, voté par 328 voix contre 102 :

Ont voté pour : MM. Benoist et Bury.  
Ont voté contre : MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le vicomte de Terves.

Absent : M. Maillé (Alexis).  
— Crédits supplémentaires concernant le ministère des arts, voté par 338 voix contre 409 :

Même vote que le précédent.  
— Ensemble du projet de loi pour l'ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1881, montant à 135,254 fr. 30, et nécessités : 1° par l'augmentation du nombre des députés; 2° par l'organisation des nouveaux ministères créés ou transformés en 1881, voté par 370 voix contre 95 :

Même vote que le précédent.  
— Pour l'invalidation de M. l'abbé Dargorn, élu dans la première circonscription de l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), votée par 347 voix contre 85 :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury.

Ont voté contre : MM. le comte de Civrac,

le comte de Maillé, de Soland, le vicomte de Terves.

Absent : M. Maillé (Alexis).  
— Pour la prise en considération de la proposition Naquet, relative au rétablissement du divorce, votée par 276 voix contre 89 :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury.  
Ont voté contre : MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le vicomte de Terves.

Absent : M. Maillé (Alexis).

Encore une imitation de l'Empire ! Il est question, au ministère de l'intérieur, de rétablir les commissariats de police cantonnaires. Les préfets viennent d'être invités, par une circulaire du cabinet du ministre, à donner leur avis sur le rétablissement de ce service pour lequel M. Waldeck-Rousseau aurait une préférence marquée.

POITIERS.

Camelin, le caissier de la *Société Générale*, depuis son arrivée à la prison de Poitiers, se renferme dans un mutisme complet et se montre toujours très-abattu.

Samedi, à son entrée dans la prison, il fut fouillé selon l'ordonnance et l'on trouva, dans l'une des poches de son pantalon, 15,000 fr. roulés dans une enveloppe. Les sommes trouvées sur lui s'élevèrent donc à 148,000 fr. (*Journal de la Vienne.*)

TOURS.

Après avoir entendu, à Orléans, la lecture du décret qui a commué sa peine, Morisset a été ramené à Tours, où il attendra le passage d'une voiture cellulaire qui le transportera à l'un de nos ports, d'où il sera dirigé sur la Nouvelle-Calédonie. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

LE MANS.

La cour d'assises de la Sarthe vient de condamner à 8 ans de travaux forcés le nommé Prosper-Gabriel Robert qui, le 31 août, avait tiré, presque à bout portant, un coup de fusil sur sa propre femme.

On lit dans la *Revue de l'Ouest*, de Niort :  
« Nous avons à mettre en garde les habitants de la campagne contre un genre d'escroquerie, exercé avec une impudence audace dans les environs de Niort. Voici comment un jeune escroc fait de nombreuses dupes : coiffé d'un képi de lycéen, il se présente dans une ferme et, d'un ton désespéré, il dit qu'il s'est égaré, et il demande à se reposer un instant.

» Comme il est jeune, qu'il paraît très-bien élevé, on le reçoit avec empressement. Il raconte alors qu'il est le fils du comte de Murat et qu'il termine ses études au lycée de La Rochelle; sa mère est en visite chez des amis, dans un château dont il ne se rappelle pas très-bien le nom, car il a perdu la lettre de sa mère; mais il va retourner à La Rochelle pour avoir des renseignements plus précis.

» Comme la nuit est arrivée, on le fait souper et on lui offre un lit qu'il accepte. Pendant la soirée, il raconte que le comte de Murat, son père, est extrêmement riche, et qu'il reconnaît d'une manière très-généreuse les bons soins que l'on donne à son fils.

» Il devient prévenant, insinuant, et annonce que, dès son retour à La Rochelle, il enverra une montre en or au bon fermier qui le reçoit si bien, une robe à la bonne fermière et un beau collier à sa fille.

» Tout le monde est enchanté; aussi, le lendemain matin, le fermier n'hésite-t-il pas à prêter 100 fr. au jeune comte, qui a perdu son porte-monnaie et qui s'empresse de renvoyer cette somme avec les cadeaux qu'il a promis.

» Mais, le comte parti, on s'aperçoit, au bout de quelques jours, que ses belles promesses ne sont qu'un conte de fripon. Rien ne vient, ni argent, ni cadeaux; le fermier comprend enfin qu'il a été victime d'un jeune filou, qui promet de faire un redoutable fripon.

» De semblables scènes d'escroquerie ont été jouées dans beaucoup de fermes de notre département pour le même individu. Des plaintes ont été déposées à la justice, qui ne manquera certes pas de faire une information au sujet des vols nombreux qui viennent d'être commis dans notre contrée. »

## État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 1881.

(Suite et fin.)

DÉCÈS.

- Le 1<sup>er</sup>. — Jacques-Mathurin Daviau, chapelier, 50 ans, rue Notre-Dame; — Florent Plateau, cultivateur, 57 ans, à l'Hospice.  
Le 2. — John-Morley-Burnett Stears, ingénieur civil, 70 ans, au château de la Fuite.  
Le 3. — Yvonne Rousseau, 9 ans, rue Haute-Saint-Etienne; — Jeanne Cochault, lingère, 65 ans, épouse Etienne Goubar, rue des Basses-Perrières.  
Le 6. — Marie-Louise Jeuneaux, sans profession, 56 ans, épouse Jean Peltier, rue de la Visitation; — Denis Cornière, maréchal-des-logis de gendarmerie retraité, 70 ans, rue de la Mairie; — Marie Piot, sans profession, 83 ans, veuve François Patry, à l'Hospice; — Félicité Dalibon, couturière, 59 ans, épouse Michel Bougois, rue de Poitiers.  
Le 7. — Louise Baudras, sans profession, 48 ans, épouse Auguste Morisseau, rue Nationale.  
Le 8. — Michel-Marie Fauvel, négociant, 56 ans, rue Beaupaire; — Henri Deniau, domestique, 37 ans, à l'Hospice; — Adélaïde Boyer, journalière, 43 ans, épouse Félix Carré, à l'Hospice.  
Le 9. — Louis-François Clée, journalier, 42 ans, rue du Portail-Louis.  
Le 12. — Abel Lacroix, jardinier, 66 ans, route de Varrains.  
Le 16. — Joseph Guyon, 8 mois, rue de la Visitation; — Jean Chêne, journalier, 47 ans, à l'Hospice.  
Le 17. — Marie-Antoinette Pouvreau, 3 jours, rue de Fenet.  
Le 20. — Hermance Cibron, 7 ans, rue de Fenet.  
Le 21. — Louise-Juliette-Marie Gauthier, 2 ans 1/2, rue de la Petite-Douve; — Antoine Vallé, commissionnaire, 57 ans, à l'Hospice.  
Le 22. — Caroline Chaussepied, sans profession, 56 ans, épouse Louis Ploquin, au Petit-Puy; — Jeanne Gouas, journalière, 75 ans, veuve Pierre Daburon, rue de l'Arseuil.  
Le 24. — Fernande-Marie Bougrier, 1 jour, rue Nationale; — Jean-Joseph Berthieu, ferblantier, 50 ans, à l'Hospice.  
Le 25. — Geneviève Babin, sans profession, 81 ans, veuve Pierre-François Rocher, rue d'Orléans; — Pierre-Valère Grimaux, journalier, 69 ans, à l'Hospice.

## Faits divers.

Plusieurs villes de province sont depuis quelque temps inondées de prospectus venant d'Allemagne, de Hambourg.

Les Allemands qui exploitent cette gigantesque escroquerie qu'on nomme : « Nouvelle grande loterie d'argent » s'approprient à recommencer leurs exploits. Nous remettons nos lecteurs en garde contre ce procédé essentiellement *annexioniste*.

Comme méthode, c'est d'une simplicité véritablement tudesque.

Alléché par le gain énorme de 500,000 fr., vous souscrivez un ou plusieurs billets. Si le hasard vous favorise, et qu'un de vos numéros soit sorti, les banquiers allemands vous envoient de nouveaux billets vous donnant droit à une loterie suivante qui ne se tirera jamais.

Cela rappelle le fameux « Ici, on rasera gratis demain, » d'un barbier aussi facétieux que commerçant.

## Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 11 décembre 1881.

Versements de 107 déposants (19 nouveaux), 20,129 fr. 91 c.  
Remboursements, 8,661 fr. 75 c.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1882, la Caisse d'épargne recevra 2,000 fr. par livret, versés en une ou plusieurs fois.

## Crédit Général Français

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 120 MILLIONS  
16, rue Le Peletier, à Paris

## Vente de 11,500 Actions

DE LA

## COMPAGNIE GÉNÉRALE

Française et Continentale

## D'ÉCLAIRAGE

Société anonyme au Capital de 20 Millions  
DIVISÉ EN 40,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE  
Ces ACTIONS sont libérées de 250 FRANCS et au Porteur

Conseil d'Administration

MM.

CAILLETET, maître de forges, à Châtillon-sur-Seine;  
GUERMONPREZ, directeur général de la Société du Gaz de Wazemmes, à Lille;  
Baron LÉONINO, propriétaire à Paris;  
OPPENHEIM, banquier, administrateur délégué de la Compagnie du Gaz de Bordeaux;  
ROMBERG, administrateur du Gaz de Bordeaux, administrateur de la Compagnie générale pour le chauffage et l'éclairage au gaz, à Bruxelles;

SOMZÉE, ingénieur, inspecteur général des usines à gaz de la ville de Bruxelles, vice-président de la commission belge à l'exposition internationale d'électricité.

Directeur général : M. DELEURY, ancien régisseur de la Compagnie Parisienne du Gaz, ancien directeur du Gaz de Versailles.

Le programme de la Compagnie consiste à créer des usines à gaz dans les grandes villes, à soumissionner le renouvellement de concessions arrivées à échéance, à acheter des usines à gaz déjà existantes, et enfin, s'intéresser aux valeurs de gaz et à tous autres modes d'éclairage.

La Compagnie a déjà employé une partie de son capital à l'acquisition du *Gaz de Moscou*, qui est en plein rapport et dont le développement est constant.

On peut évaluer le bénéfice de la Compagnie pour cet exercice à 7 1/2 0/0 du capital versé.

Ces actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

Le prix de vente est fixé à 600 francs (250 francs versés) SOIT 350 FRANCS NETS À PAYER, COMME SUIT :

50 fr. en faisant la demande,  
100 » au 1<sup>er</sup> février,  
100 » au 1<sup>er</sup> mars,  
100 » au 1<sup>er</sup> avril.

350 fr.

Une bonification de 3 francs sera faite sur tout achat qui sera entièrement soldé en faisant la demande.

Les actions au porteur libérées de 250 francs sont dès maintenant à la disposition des acheteurs.

On peut adresser les demandes d'actions

Dès à présent et jusqu'au

**LUNDI 19 DÉCEMBRE**

A PARIS :

Au *Crédit Général Français*, 16, rue Le Peletier, et à son Bureau auxiliaire, rue de Rivoli, 53.

EN PROVINCE :

A toutes les succursales du *Crédit Général Français* et chez tous ses correspondants; Et, à ANGERS, 37, rue des Lices.

Les Statuts sont adressés à toute personne qui en fait la demande.

## ALIMENT DES ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose, d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le *Racahout des Arabes*, aliment nutritif et reconstituant, préparé par *Delangrenier*, à Paris. — (Se défier des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

## Marché de Saumur du 10 décembre

Blé nouveau (Ph.)	23	Hullénoir.	50	120	—
Blé comm. (Ph.)	23	Hulle chene.	50	—	—
Foin (Ph.)	77	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy'n	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	35	—
Orge	09	Luzerne	—	780	35
Avoine h. bar.	50	Paille	—	780	55
Fèves	75	Amandes	—	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	—	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—	—
Colza	65	— qualité (sak. 500)	—	59	—
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>	—	46	—
Farine, culas	157	— 3 <sup>e</sup>	—	41	—

## COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>re</sup> id.	100 à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>re</sup> id.	100 à 105
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>re</sup> id.	90 à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1881.	75 à »
ROUGES (à hect. 20).	
Souzy et environs, 1881	150 à »
Id. 1881	» à »
Champigny, 1881	1 <sup>re</sup> qualité 150 à 200
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1881	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1881	1 <sup>re</sup> id. 125 à 130
Varrains, 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »
Bourgueil, 1881	1 <sup>re</sup> qualité 150 à 165
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1881	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigné, 1881	1 <sup>re</sup> id. 140 à 145
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »
Chinon, 1881	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. 135 à »
Id. 1881	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »

Eviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RIVOY et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Pele-

tier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »  
LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS  
ADULTES ET ENFANTS,**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais  
par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**  
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, d'orties, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,

haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute éruption fébrile en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476. M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Eyoanças (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;

BESSON, successeur de TEXIER : J. Russon, épiciers, pharmaciens et épiciers. — Du Barry & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.	9 h. 10 soir.	11 h. 30 soir.
8 25 —	7 39 soir.	4 55 —	11 48 —	9 10 soir.	11 30 —
11 15 —	4 55 —	11 48 —	9 10 soir.	11 30 —	11 30 —
1 15 soir.	4 55 —	11 48 —	9 10 soir.	11 30 —	11 30 —
4 55 —	11 48 —	9 10 soir.	11 30 —	11 30 —	11 30 —
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	11 30 —	11 30 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	85 75	»	»	Comptoir d'escompte .....	1035	»	»	C. gén. Transatlantique .....	680	»	»
3 % amortissable .....	86 20	»	»	Crédit de France .....	905	»	»	Canal de Suez .....	2915	20	»
3 % amortissable nouveau .....	85 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr. .....	1785	25	»	Société autrichienne .....	720	2	50
4 1/2 % .....	114	»	»	Obligations foncières 1877 .....	350	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
5 % .....	115 25	»	»	Obligations communales 1879 .....	437	»	»	Est .....	380	»	»
Obligations de Trésor .....	516	»	»	Obligat. foncières 1879 3 % .....	437	»	»	Midi .....	389	»	»
Obligations du Trésor nouvelles .....	518	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm. .....	740	»	»	Nord .....	394	25	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	439	»	»	Crédit mobilier .....	7 0	1	»	Orléans .....	391	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	507	»	»	Est .....	785	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée .....	390	»	»
— 1865, 4 1/2 % .....	518	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1750	»	»	Ouest .....	390	»	»
— 1869, 3 % .....	402 50	1	50	Midi .....	1351	25	»	Paris-Grand-Ceinture .....	383	»	»
— 1871, 3 % .....	397 75	»	75	Nord .....	2180	»	»	Paris-Bourbonnais .....	386	50	»
— 1875, 4 % .....	510	»	»	Orléans .....	1345	»	»	Canal de Suez .....	565	»	»
— 1876, 4 % .....	506	»	»	Ouest .....	832	50	5				
Banque de France .....	6010	»	25	Compagnie parisienne du Gaz .....	1562	50	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	9 — 40 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	12 — 40 —	express.
1 — 25 —	soir.	4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.	10 — 28 —	express-poste.
7 — 15 —	omnibus.		
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
LA PROPRIÉTÉ  
DES ROCHES**

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Lévées  
MAISON DE MAÎTRE ET FERME  
Contenant 4 hectares 49 ares. —  
Revenu net : 1,200 francs.  
S'adresser audit notaire. (787)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
MAISON NEUVE  
De bon produit**

Pour longues années; quartier commerçant.  
S'adresser audit notaire (779)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
Commune de Saint-Lambert-des-Lévées.**

La pièce du Poirier, contenant 3 hectares 23 ares.  
Dans la pièce des Pierre-Marie, 1 hectare 28 ares. (780)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
OU A LOUER**

En totalité ou par parties,  
MAISON avec remise, écurie; magasin, cour et jardin, au Pont-Fouchard.  
S'adresser audit notaire ou à M. TAVEAU, expert. (786)

Etude de M<sup>e</sup> GOUTARD, notaire à Neuillé.

**A VENDRE  
A L'AMIABLE,**

En totalité ou par partie,  
**UNE FERME**

Située au Pont-Grisson, commune de Vivy, et, par extension, commune de La Breille.

Comprend bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, terre labourable plantée de rangées de vignes et d'arbres fruitiers; sapinières, landes, bruyères et bois taillis; le tout contenant environ 23 hectares 60 ares. Entrée en jouissance à la Toussaint 1882. (788)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
DE GRÉ A GRÉ,  
UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

Située à Dampierre, près Saumur, comprenant :  
1<sup>o</sup> MAISON DE MAÎTRE, jardin, terrasse, servitudes et cellier, caves avec pressoir;  
2<sup>o</sup> Pré et quartier en face de la maison, contenant 19 ares 89 centiares;  
3<sup>o</sup> Et neuf morceaux de vigne rouge, situés dans les meilleurs crus de Dampierre, contenant ensemble 1 hectare 64 ares 14 centiares.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (742)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER  
DE SUITE,  
UNE MAISON**

Située à Saumur, place de la Bilange, occupée par M. Lepelletier, ex-épiciers.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (774)

Etude de M<sup>e</sup> J. CHICOTEAU, notaire à Loudun.

**ADJUDICATION**

Le 21 décembre 1881, à deux heures.

Etude de M<sup>e</sup> VEILLET, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire),

**DE LA PROPRIÉTÉ  
DES BREUILS**

Sise commune de Continvoir,  
Soixante-quatre hectares en un seul tenant.  
Excellent revenu. — Belle chasse. — Pays giboyeux.

Mise à prix : 30,000 francs.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou audit M<sup>e</sup> VEILLET.

M. RICHARD, ex-vétérinaire militaire, à l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il vient de se fixer à Saumur, rue du Petit-Maure, 12, comme vétérinaire, et qu'il se met à leur disposition pour tous les soins à donner aux animaux malades. (772)

**ON DEMANDE UN MÉNAGE**

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit élève.

**CAFÉ BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE**

du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)

FRANC par AN  
150,000 Abonnés  
**Le Moniteur**  
des  
**Valeurs à Lots**  
52 NUMÉROS

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)  
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

**LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)**  
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.  
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :  
**UN FRANC PAR AN**

**OUVERTURE**

**DE LA  
BLANCHISSERIE SAUMUROISE**

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.  
Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.  
S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

**COUVERTURE EN ARDOISES DE ZINC**

Système breveté, s. g. d. g., dit à Losanges, de la Société de la Vieille-Montagne. Cette couverture a l'éclat de la couverture en ardoises ordinaires, sans avoir aucun de ses nombreux inconvénients; elle est très-légère et cependant d'une solidité exceptionnelle, elle n'exige aucuns frais d'entretien, et elle a une durée de beaucoup supérieure à celle de tout autre système, enfin elle est économique.

S'adresser, pour la vente, à M. E. COUTARD, marchand de métaux et dépositaire de la Vieille-Montagne, à Saumur, et, pour les prospectus, échantillons et renseignements techniques, à la Société de la Vieille-Montagne, 19, rue Richer, Paris. (789)

**J.-A. FRESCO**

**Chirurgien - Dentiste  
de Loudres,**

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.  
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

**A VENDRE**

**UNE BONNE CHEVRE LAITIÈRE**  
S'adresser au sapristain de la Visitation.

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GLANUEUX**  
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. (543)  
Conditions avantageuses.

**UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS**, de Saumur, demande un garçon de magasin.  
S'adresser au bureau du journal.

**UN HOMME JEUNE ET SÉRÉNIÉ**, sans enfant, demande un emploi. — Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**La MAISON DUTEL demande un employé** pour la mercerie.

Saumur, imprimerie P. GODET.